

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.73.B**

**Acquisition d'autobus
standards 3 portes -
programme 2009 :
appel d'offres ouvert**

LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ACQUISITION D'AUTOBUS STANDARDS 3 PORTES - PROGRAMME 2009 : APPEL D'OFFRES
OUVERT**

Dans le cadre du futur contrat relatif à l'exploitation du service de transport en commun, la ComAGA mettra à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier les autobus, et les équipements liés nécessaires à l'exploitation du service.

Dans ce cadre, la ComAGA a procédé au renouvellement de 7 bus standards par an de 2003 à 2006 et de 8 autobus standards en 2007 et 7 en 2008. La politique actuelle de la ComAGA est de réformer les bus autour de 550 000 km, ce qui permet d'optimiser les frais d'entretien. A cette fin et dans l'attente des nouvelles orientations qui pourraient éventuellement être retenues par la collectivité concernant l'aménagement d'un site propre sur une partie de l'agglomération, il est proposé de renouveler les bus dans la continuité des années précédentes.

En conséquence, il serait souhaitable pour 2009 :

- de procéder à l'acquisition de **7 bus standards**, estimée à la somme de 1 540 000 € HT ;
- de compléter éventuellement ce programme en fonction des inscriptions budgétaires 2009, par l'acquisition de **1 à 3 bus supplémentaires**, estimée à la somme de 220 000 € HT par bus supplémentaire.

Ces autobus sont des véhicules 3 portes, avec plancher bas et rampe mobile permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La procédure à mettre en œuvre serait l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics se décomposant de la manière suivante :

- la tranche ferme représentant l'acquisition de sept autobus standards,
- la 1^{ère} tranche conditionnelle représentant l'acquisition d'un autobus supplémentaire, à affermir éventuellement selon les inscriptions budgétaires 2009,
- la 2^{ème} tranche conditionnelle représentant l'acquisition d'un autobus supplémentaire, à affermir éventuellement selon les inscriptions budgétaires 2009,
- la 3^{ème} tranche conditionnelle représentant l'acquisition d'un autobus supplémentaire, à affermir éventuellement selon les inscriptions budgétaires 2009.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché entrera en vigueur à compter de sa notification, que l'affermissement de chacune des tranches conditionnelles pourra intervenir dans un délai maximum de 9 mois à compter de la date de notification du marché et qu'aucune indemnité d'attente ou de dédit n'est prévue en cas de non affermissement des tranches conditionnelles.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE, (*Monsieur DOLIMONT ne prend pas part au vote*)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 septembre 2008